
Lettre du citoyen Roussel, commissaire du département de la Manche accusant réception de la lettre du citoyen Margueritte, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Roussel, commissaire du département de la Manche accusant réception de la lettre du citoyen Margueritte, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37514_t1_0331_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Tout le monde était voisin; tout le monde était ami; on buvait, on chantait; plus de haines particulières, plus de distinctions. Ce n'était plus qu'une famille, et une famille heureuse. Bientôt la musique se fait entendre, la danse succède à la table. Les citoyens et les citoyennes s'entremêlent, les instruments ne suffisent plus, et c'est aux cris redoublés de : *Vive la République!* que les contre-danses commencent et s'achèvent.

Malheureux Français, qui vous êtes laissés séduire par des prêtres hypocrites, vous à qui l'on a pu faire croire que remplir un vœu de la nature était un crime aux yeux de l'Être suprême, daignez enfin faire usage de votre raison.

Comparez la vie d'un prêtre devenu citoyen, partageant ses soins entre son épouse et ses enfants, pratiquant sous ses paisibles toits les vertus et la morale qu'il vous prêche dans vos temples; comparez, dis-je, cette vie à la conduite scandaleuse d'un clergé célibataire.

Rappelez-vous combien de fois ces chastes prêtres de l'ancien régime ont porté dans vos tristes familles le libertinage, la corruption et l'infamie. Quel est celui de vous qui, forcé de vivre parmi ces hommes vicieux, n'a jamais tremblé pour l'honneur de sa femme, de sa fille ou de sa sœur?

O vous tous qui, à la voix de la superstition, avez pris les armes contre votre patrie, vous qui voulez égorger vos concitoyens parce que plus éclairés, ils veulent vous rendre à la raison et au bonheur. Que n'avez-vous été témoins de notre fête civique! Revenus de votre égarement, vous auriez sans doute partagé nos sentiments et notre joie; et ce jour heureux n'eût éclairé que des républicains et des frères.

Collationné :

DIBON, président; TOME et LACOSTE
fils, secrétaires.

Un citoyen qui ne veut pas être nommé, envoie d'Apremont, près de Saint-Michel, plusieurs monnaies russes, dont il fait offrande à la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi des pièces aux comités des assignats et monnaies (1).

Le citoyen Margueritte, prêtre vicaire, de la commune de Mortain, département de la Manche, renonce à toutes fonctions ecclésiastiques, et a déposé ses titres de préfrise et de vicariat au comité d'instruction publique.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit le texte de la lettre du citoyen Margueritte, d'après l'original qui existe aux Archives nationales. (3)

« Mortain, 29 brumaire, 2^e année républicaine.

« Républicain,

« Je te fais passer ci-joint mes lettres de prêtre et de vicaire de Mortain et déclare solennellement que j'abdique et les fonctions et qualités de prêtre dont je porte le nom sans avoir les signes caractéristiques qui sont l'hypocrisie et le fanatisme. Tu m'as connu depuis longtemps, tu es donc à même de juger si je dis la vérité. Je t'invite à me faire passer l'extrait de cette abdication que tu constateras ou feras authentiquement constater.

« Salut et inaltérable fraternité.

« Signé : MARGUERITTE. »

Suit le texte de la lettre du citoyen Roussel, commissaire du département de la Manche, par laquelle il accuse réception de la lettre du citoyen Margueritte.

Au citoyen Margueritte.

« Mortain, le 2 frimaire, 2^e année républicaine.

« Bon citoyen, j'ai reçu ta lettre du 29 brumaire par laquelle tu déclares solennellement ton abdication des fonctions de prêtre. J'ai reçu pareillement les titres qui t'en donnaient la qualification. Cet acte de ta part me justifie de plus en plus que tu es un homme sincère et vrai, l'ennemi de l'imposture. Je vais donner toute la publicité possible à une aussi belle action; puisse-t-elle être imitée par tous les charlatans de toutes les religions; alors l'espèce commencera à goûter les délices de la paix et les avantages de la vie sociale.

« Vive la République! Vivent les philosophes! Vive la Montagne!

« Signé : ROUSSEL, commissaire du département de la Manche.

« Certifié conforme :

« P. ESNEU, secrétaire. »

« Nous, membres composant le comité d'instruction publique de la Convention nationale certifions à tous qu'il appartiendra que le citoyen Margueritte, ci-devant prêtre à Mortain, département de la Manche, a déposé dans notre secrétariat ses titres et lettres de préfrise, formant un total de six pièces.

« A Paris, le 2^e jour de nivôse, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« L.-J. PRUNELLE. »

Le procureur-syndic du district de Revel, département de la Haute-Garonne, écrit que le citoyen Padres père, habitant de cette ville, a déposé sur son bureau une somme de 2,000 livres pour subvenir aux frais de la guerre; ce citoyen, lors du premier recrutement, fit don de pareille somme en faveur des braves défenseurs de la patrie.

Le citoyen Lacombe, négociant, aussi de cette ville, vient de faire un don de 12 capotes et de 12 chemises.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 109.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 109.

(3) Archives nationales, carton C 289, dossier 889, pièce 11.